

Synthèse de la réunion publique thématique « enjeux économiques » Débat public ERIDAN

<u>Date et heure</u>: 1^{er} octobre 2009 à 19 heures

Lieu: Rovaltain, INEED

<u>Audience</u> : <u>Durée</u> : 2 heures

I. Présentation du débat public ERIDAN

Après le mot d'accueil de Daniel GIRON (vice-président de la communauté de communes du canton de Bourg-de-Péage, adjoint au maire de Châteauneuf-sur-Isère), Patrick Legrand (Président de la Commission Particulière du Débat Public - CPDP) présente les caractéristiques du débat public, organisé en amont de l'enquête publique, afin d'associer le citoyen à la formation des décisions publiques. La CPDP est neutre dans le débat : contrairement au commissaire enquêteur, elle n'a pas à donner son avis sur le projet. Elle s'attache à ce que chacun puisse exprimer son point de vue et veille à ce que le maître d'ouvrage réponde aux questions posées. A l'issue des réunions publiques, elle établira un compte-rendu consignant ce qui s'est dit pendant le débat, puis le maître d'ouvrage fera connaître sa décision de poursuivre ou non le projet.

II. Présentation du projet Eridan

Daniel Bourjas (directeur régional de la région Rhône-Méditerranée GRTgaz) souligne que le maître d'ouvrage se présente au débat public dans une posture d'écoute et de transparence.

Georges Seimandi (directeur de projet GRTgaz) indique que le projet Eridan consiste à créer une canalisation de transport de gaz naturel enterrée sur environ 220 kilomètres entre Saint-Martin-de-Crau (Bouches-du-Rhône) et Saint-Avit (Drôme). Son coût s'élèvera à 500 millions d'euros entièrement financé par GRTgaz, filiale à 100 % du groupe GDF Suez. Si ce projet se réalise, les travaux démarreront mi-2013, pour se terminer en 2015. Ce projet vise à renforcer la sécurité d'approvisionnement énergétique française et européenne et à faciliter l'exercice de la concurrence entre les fournisseurs de gaz naturel. A ce stade, le projet n'est pas encore décidé. En fait, il est conditionné par plusieurs projets « déclencheurs », notamment de nouveaux terminaux méthaniers sur la zone de Fos-sur-Mer et la liaison entre les réseaux de transport français et espagnol à travers les Pyrénées. Si l'un de ces projets se réalisait, il rendrait indispensable la construction d'un gazoduc de grand transit pour acheminer le gaz vers le Nord de la France et de l'Europe.

Jean-Noël Connangle (chef de projet GRTgaz) décrit ensuite les caractéristiques du gazoduc, le déroulement des travaux ainsi que l'ensemble des mesures qui seront prises pour limiter son impact sur l'agriculture, le milieu naturel, l'urbanisation, le patrimoine archéologique, etc.



III. Questions/réponses

Les caractéristiques du projet

- Que signifie « Eridan » ? GRTgaz précise que ce nom est emprunté à la mythologie grecque : il désigne le grand fleuve, en l'occurrence le Rhône, qui est central dans l'aire d'étude.
- Saint-Avit a été choisi comme l'une des extrémités du gazoduc Eridan : est-ce en raison de la présence de réserves de gaz à proximité ? GRTgaz confirme qu'à côté de Saint-Avit se trouve le stockage de Tersanne et explique qu'un réseau de transport de gaz naturel se développe par tronçons. Compte tenu des projets de construction de terminaux méthaniers sur la zone de Fos, il est nécessaire de renforcer le tronçon Saint-Martin-de-Crau Saint-Avit qui est aujourd'hui saturé. GRTgaz précise à cette occasion que, si le développement est plus important qu'un seul terminal à Fos-sur-Mer ou une seule liaison France-Espagne, le tronçon Saint-Martin-de-Crau Saint-Avit ne suffira pas. Il faudra prolonger le projet vers le Nord jusqu'au Nord de Lyon ou vers l'Ouest jusqu'à Perpignan : cela fera l'objet d'un autre débat public.

La décision concernant la poursuite du projet Eridan

- Une étude française, à laquelle participent la Commission de Régulation de l'Energie, ainsi que les transporteurs TIGF et GRTgaz, vise à développer le réseau de transport français selon une approche globale et non tronçon par tronçon. GRTgaz attendra-t-il les conclusions de cette étude avant de prendre sa décision concernant la poursuite ou non du projet Eridan ? GRTgaz, après avoir précisé le processus de décision concernant les investissements dans le réseau, indique que le projet Eridan s'inscrit dans un schéma de développement du réseau de GRTgaz qui tend à renforcer une grande ligne Nord-Sud, pour éviter les congestions sur le réseau.
- Si aucun des projets déclencheurs évoqués dans le dossier du maître d'ouvrage ne se concrétise dans les années qui viennent, quelle sera la décision de GRTgaz concernant Eridan ? GRTgaz répond que, « si aucun des projets déclencheurs n'est décidé, le projet Eridan restera à l'état de projet ». Cela dit, GRTgaz pense que « la probabilité qu'un promoteur prenne une décision qui conduise à réaliser le projet Eridan est forte ».

Le choix du tracé

- La commune de Chabeuil est déjà traversée par de nombreuses infrastructures (*pipelines*, TGV, gazoduc, contournement...): elle en a assez! GRTgaz fait valoir qu'une canalisation de transport de gaz naturel n'est pas comparable en termes d'impact à un TGV. Le maître d'ouvrage insiste sur le fait qu'il cherche à poser sa canalisation dans les endroits où elle gêne le moins.

Les solutions alternatives

- GRTgaz a-t-il étudié des solutions alternatives au projet, notamment le doublement de la capacité de l'artère du Midi entre Saint-Martin-de-Crau et Cruzy? Le maître d'ouvrage explique que, suite à la construction du terminal méthanier de Fos Cavaou en 2000, cette solution alternative a été utilisée. Aujourd'hui, l'artère du Midi est saturée (il reste encore des possibilités de comprimer le gaz, mais pour de toutes petites capacités), c'est la raison pour laquelle la solution de renforcement de l'axe St-Martin-de-Crau – Saint-Avit est aujourd'hui privilégiée par GRTgaz.



La poursuite de la concertation après le débat public

- Plusieurs participants (associations et élus) demandent l'organisation de rencontres avec le maître d'ouvrage après le débat public. GRTgaz est disposé à répondre aux sollicitations que lui adresseront les associations et les élus et assure qu'« après le débat public, la concertation ne va pas s'arrêter ».
- Quand GRTgaz arrivera au contact avec les partenaires, avec les propriétaires de parcelles, comment va-t-il procéder ? Y aura-t-il des rencontres plus locales, plus communales ? GRTgaz répond que les rencontres avec les propriétaires et les exploitants directement concernés auront lieu quand le tracé sera finalisé, c'est-à-dire au stade de l'enquête publique.

La prise en compte des énergies renouvelables

- Le coût du projet Eridan est estimé à 500 millions d'euros : ne serait-il pas plus judicieux d'investir cette somme dans les énergies renouvelables ? GRTgaz explique que, depuis le Grenelle de l'environnement, le concept de « bouquet énergétique » est privilégié par rapport au système d'énergie monopolistique (l'énergie nucléaire) qui a prévalu pendant plusieurs décennies en France. Le maître d'ouvrage considère qu'« il y a de la place pour tout le monde, d'autant qu'il existe une véritable synergie entre les centrales thermiques au gaz naturel et les énergies renouvelables » : les centrales thermiques au gaz naturel sont en effet un bon moyen de substitution aux énergies renouvelables qui sont intermittentes. C'est la raison pour laquelle il est prévu dans les prochaines années une augmentation sensible de l'utilisation du gaz naturel pour produire de l'électricité. Cela dit, GRTgaz souligne que les motivations du projet — sécurité d'approvisionnement en gaz naturel et fluidité du marché — sont indépendantes de l'évolution de la consommation de gaz naturel... jusqu'à un certain point. Si les consommations de gaz naturel s'écroulent sous l'effet de la taxe carbone ou de la crise économique, GRTgaz se reposera la question de l'opportunité du projet Eridan.

L'impact sur l'agriculture

- Sur les tracés des gazoducs ou des *pipelines* déjà installés, on voit les graviers qui remontent : le tri des terres ne semble pas très efficace. GRTgaz reconnaît que les techniques de pose utilisées il y a trente ans ne se sont pas avérées probantes de ce point de vue. Aujourd'hui, les techniques utilisées sont tout autres et permettent de limiter les désagréments. D'ailleurs, GRTgaz a signé une convention avec la profession agricole, dans laquelle il s'engage à réaliser des études pédologiques pour qualifier la nature agronomique du sol et du sous-sol.
- Selon la présentation de GRTgaz, il est impossible de planter des arbres de plus de 2,7 mètres de haut dans la bande de servitude, ce qui est gênant dans une région d'arbres fruitiers : en effet, nombreux sont les arbres fruitiers qui mesurent plus de 2,7 mètres de haut. GRTgaz assure qu'il évitera autant que possible de traverser des champs plantés d'arbres fruitiers en utilisant les chemins, les fossés et les bords de parcelles. Ainsi, sur le dernier grand chantier mené par GRTgaz, les deux tiers des tubes étaient coudés, ce qui montre qu'il ne privilégie par la ligne droite. De plus, il mettra en œuvre différentes dispositions constructives (par exemple, enterrer la canalisation plus profondément qu'un mètre) pour ne pas gêner la production agricole.

L'impact sur l'urbanisation et le développement économique



- Comment sont pris en compte les projets d'urbanisation et les projets de développement économique futurs ? GRTgaz explique qu'il recense tous ces projets en collectant les documents d'urbanisme (PLU, SCOT, DTA) et en rencontrant les différents élus, promoteurs, syndicats d'aménagement. Il invite d'ailleurs les participants à porter à sa connaissance tous les projets, de façon à ce qu'il puisse les intégrer dans l'état des lieux : une fois qu'il a placé sur une carte toutes les contraintes (urbanisation actuelle et future, agriculture, milieu naturel...), GRTgaz recherche un tracé de moindre impact. A l'appui de ses propos, GRTgaz projette à l'écran un exemple de tracé qui contourne la zone de développement économique de Rovaltain.
- Dans quelle mesure l'impact de la canalisation en termes de densité limitée est-il appréciable aujourd'hui? Comment anticiper ces contraintes qui pénaliseraient un développement futur? GRTgaz cherche à éloigner la canalisation des zones promises à l'urbanisation ou au développement de zones d'activités. S'il n'est pas possible de l'éloigner, le maître d'ouvrage peut prendre des dispositions constructives (épaisseur d'acier plus importante, canalisation enterrée plus profondément, balisage renforcé) permettant de réduire les distances de sécurité à une dizaine de mètres.

La desserte locale en gaz naturel

- La présence du gazoduc Eridan permettra-t-elle de développer la desserte locale en gaz naturel ? GRTgaz répond par la négative, en expliquant que la canalisation Eridan est un tuyau de grand transit compte tenu de son diamètre et de sa pression : il n'est pas possible de réaliser dessus des branchements pour effectuer de la desserte locale.

Les indemnisations

- Comment seront calculées les indemnisations ? GRTgaz a signé un protocole national avec la FNSEA et l'assemblée permanente des chambres d'agriculture qui donne des orientations générales. Puis, les modalités de travaux et les questions d'indemnisation sont discutées avec les chambres d'agriculture de chaque département.
- La dépréciation que subit un terrain traversé par un gazoduc ne semble pas être prise en compte dans les indemnisations. GRTgaz explique que, pour cette raison, il cherche à éviter les zones constructibles ou promises à l'urbanisation. Par ailleurs, sur les terrains agricoles, GRTgaz assure que l'activité en quantité et en qualité n'est pas pénalisée : « Après les travaux, l'agriculture reprend ses droits ».

Les retombées économiques du projet Eridan

En conclusion de la réunion, GRTgaz insiste sur le fait qu'un projet comme le projet Eridan a non seulement des retombées positives sur l'économie nationale (une énergie sécurisée et plus compétitive est bénéfique à l'industrie française et donc à l'emploi), mais est également « porteur d'opportunités pour le territoire et porteur de développement local. » Il invite les élus à se rapprocher de GRTgaz pour optimiser les leviers d'un tel projet sur le développement local.